

**Codification administrative du
règlement numéro 1077 relatif à la
circulation des camions, des véhicules
de transport d'équipement et des
véhicules-outils sur divers chemins et
rues du territoire de la Ville de
Mascouche et remplaçant le règlement
917-1 et ses amendements**

Aucune valeur officielle

Dernière mise à jour :

2026-06-29



Mascouche

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE DU RÈGLEMENT 1077 CONCERNANT LA CIRCULATION
DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-
OUTILS SUR DIVERS CHEMINS ET RUES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MASCOUCHE ET
REPLAÇANT LE RÈGLEMENT 917-1 ET SES AMENDEMENTS**

La codification administrative comprend le texte du règlement d'origine, soit, dans le cas présent, le Règlement numéro 1077, en y intégrant les modifications apportées par les règlements modificateurs indiqués ci-dessous dans l'historique réglementaire. Ce document n'a aucune valeur officielle.

À la fin de chaque article, a été indiqué son origine (ex. : *Règlement numéro 1077, article 1*) et, s'il y lieu, les règlements et articles qui l'ont modifié.

Historique réglementaire

Numéro du règlement	Titre du règlement initial et des règlements modificateurs	Date d'entrée en vigueur
Règlement numéro 1077	Règlement numéro 1077 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur divers chemins et rues du territoire de la Ville de Mascouche et remplaçant le règlement 917-1 et ses amendements	9 juillet 2008
Règlement numéro 1077-1	N'est pas entré en vigueur	n/a
Règlement numéro 1077-2	N'est pas entré en vigueur	n/a
Règlement numéro 1077-3	N'est pas entré en vigueur	n/a
Règlement numéro 1077-4	Règlement 1077-4 modifiant le règlement relatif circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur divers chemins et rues du territoire de la Ville de Mascouche et remplaçant le règlement le règlement 917-1 et ses amendements	28 janvier 2026

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
VILLE DE MASCOUCHE**

Résolution
05-10-666

RÈGLEMENT NUMÉRO 1077

**RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION
DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE
TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES
VÉHICULES-OUTILS SUR DIVERS CHEMINS
ET RUES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE
MASCOUCHE ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT 917-1 ET SES AMENDEMENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus exposé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

Camion : un véhicule routier, autre qu'un véhicule d'urgence, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, conçu et aménagé principalement pour le transport de biens ou pour le transport d'un équipement qui y est fixé en permanence et de ses accessoires de fonctionnement. Sont également des camions, les ensembles de véhicules routiers dont au moins un des véhicules le formant a un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus;

Véhicule-outil : un véhicule routier, autre qu'un véhicule monté sur un châssis de camion, fabriqué pour effectuer un travail et dont le poste de travail est intégré au poste de conduite du véhicule. Pour les fins de cette définition, un châssis de camion est un cadre muni de l'ensemble des composantes mécaniques qui doivent se retrouver sur un véhicule routier fabriqué pour le transport de personnes, de marchandises ou d'un équipement;

Véhicule routier : un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails, les bicyclettes assistées et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers;

Livraison locale : la livraison effectuée dans une zone de circulation interdite et signalisée par un panneau qui autorise les conducteurs de camion et de véhicule-outil à circuler dans cette zone de circulation interdite afin d'y effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes :

- Prendre ou livrer un bien;
- Fournir un service;
- Exécuter un travail;
- Faire réparer le véhicule;
- Conduire le véhicule à son point d'attache. »;

Point d'attache : le point d'attache du véhicule fait référence à l'établissement de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage ou au stationnement de l'entreprise.

Véhicule d'urgence : un véhicule routier utilisé comme véhicule de police conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), un véhicule routier utilisé comme ambulance conformément à la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., c. S-6.2), un véhicule routier de service d'incendie ou tout autre véhicule routier satisfaisant aux critères établis par règlement pour être reconnu comme véhicule d'urgence par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

(Règlement 1077-4, article 2)

ARTICLE 3 :

La circulation des camions et des véhicules-outils est interdite sur les chemins énumérés à la liste annexée au présent règlement sous la cote « A » et plus amplement illustrés au plan daté du 28 juillet 2025 annexé au présent règlement sous la cote « B », lesquelles annexes font partie intégrante du présent règlement.

(Règlement 1077-4, article 3)

ARTICLE 4 :

L'article 3 ne s'applique pas aux camions et aux véhicules-outils qui doivent effectuer une livraison locale.

En outre, il ne s'applique pas :



- a) aux véhicules hors-normes circulant en vertu d'un permis spécial de circulation autorisant expressément l'accès au chemin interdit;
- b) à la machine agricole, aux tracteurs de ferme et aux véhicules de ferme;
- c) aux dépanneuses;
- d) aux véhicules d'urgence.

(Règlement 1077-4, article 4)

ARTICLE 5

Abrogé

(Règlement 1077-4, article 5)

ARTICLE 6 :

Quiconque contrevient à l'article 3 commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle prévue au *Code de la sécurité routière* (L.R.Q. c. C-24-2)

ARTICLE 7 :

Le présent règlement remplace le règlement 917-1 et ses amendements prohibant la circulation des camions et véhicules-outils sur divers chemins et rues du territoire de la Ville de Mascouche. Il entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du Ministre des transports conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière.

ANNEXE "A"

Liste des rues et chemins où la circulation des véhicules lourds est prohibée.

- 1^{ère} Avenue
- 2^è Avenue
- 3^è Avenue
- 4^è Avenue
- 5^è Avenue
- 6^è Avenue
- 7^è Avenue
- 8^è Avenue
- 9^è Avenue
- 10^è Avenue

- | | | |
|---|-------------------|-------------|
| - | Acadie | Place l' |
| - | Aigle | Rue de l' |
| - | Alain | Place |
| - | Albanie | Rue |
| - | Albatros * | Rue de l' |
| - | Alex | Rue |
| - | Alexander | Rue |
| - | Alexandre-Dumas * | Rue |
| - | Algérie | Rue |
| - | Alizé * | Rue de l' |
| - | Alizé * | Place de l' |
| - | Allard | Rue |



-	Alpes	Rue des
-	Alsace	Rue
-	Ambroise	Rue d'
-	Amicale	Rue
-	Amiens	Rue
-	Amis	Rue
-	Amitié	Rue
-	Amour	Rue
-	Ancêtres	Avenue des
-	Andrassy	Rue
-	André-le Notre	Rue
-	Andrew Terrace	
-	Angers	Rue
-	Anglais (à l'exception du tronçon situé entre le boulevard Mascouche et le chemin Sainte-Marie)	Chemin
-	Anjou	Rue
-	Annette	Rue
-	Antibes	Rue
-	Appalaches	Rue des
-	Aquilon *	Place de l'
-	Archambault	Rue
-	Ardennes	Places des
-	Argentine	Rue
-	Arseneault	Rue
-	Artois	Rue d'
-	Auger	Rue
-	Augusta *	Croissant
-	Auteuil	Croissant d'



-	Auvergne	Rue
-	Avignon	Rue
-	Baker	Rue
-	Balzac *	Place
-	Barott	Rue
-	Baudelaire	Rue
-	Bayeux *	Rue
-	Bayonne	Rue de
-	Bazinet	Rue
-	Beauchamp	Rue
-	Beaudoin	Rue
-	Beaumont	Place
-	Beauregard	Rue
-	Bélanger	Rue
-	Bellancourt *	Rue
-	Bérard	Rue
-	Bergeron	Rue
-	Bernaches *	Place des
-	Bernard	Rue
-	Berry	Rue
-	Berthier	Rue
-	Bertrand	Place
-	Birch Grove	Rue
-	Bocage *	Avenue du
-	Bohémier *	Rue
-	Bois-Francis	Avenue des
-	Boissonneault	Rue
-	Boissy	Rue de
-	Bord de l'Eau	Rue



-	Bordeaux	Rue
-	Borduas	Place
-	Bosquets	Rue des
-	Bouleaux	Rue des
-	Bourbonnais	Rue
-	Bourgie	Rue
-	Bourgogne	Rue
-	Bourgouin	Rue
-	Bourque	Avenue
-	Brady	Rue
-	Breault	Rue
-	Brest	Rue de
-	Brien	Rue
-	Brise	Place de la
-	Brissac	Rue de
-	Brochu	Rue
-	Brompton	Rue
-	Bruants	Rue des
-	Busards	Rue des
-	Buses *	Rue des
-	Cabane Ronde (du chemin Saint-Paul à la limite territoriale des municipalités de Mascouche et l'Épiphanie)	Chemin de la
-	Calais	Rue
-	Calvados	Place du
-	Camus	Rue
-	Cannes	Rue
-	Cantin	Rue
-	Cardinal	Rue



-	Carnac *	Rue
-	Caron	Rue
-	Carouges *	Croissant des
-	Cascades	Rue des
-	Castelnaud	Croissant de
-	Cedar	Rue
-	Cèdres	Rue des
-	Center	Rue
-	Cerisiers	Rue des
-	Chambéry	Avenue
-	Chambly	Rue
-	Chambois	Place de
-	Chambois	Rue de
-	Chambord	Place de
-	Champagne	Rue
-	Champlain	Rue
-	Charbonneau	Rue
-	Chardonnerets	Rue des
-	Charente	Place de
-	Charlesbourg	Rue
-	Charlevoix	Avenue
-	Charmilles	Place des
-	Charny	Avenue
-	Charny *	Place
-	Charron	Avenue
-	Chartrand	Rue
-	Chartres *	Rue
-	Châteaubriant	Avenue
-	Châteauroux	Rue



-	Chatel	Place de
-	Chaumont	Rue de
-	Chauveau	Rue
-	Chauvette	Rue
-	Chayer	Rue
-	Chênes	Rue des
-	Chenonceau	Place de
-	Chenonceau	Rue de
-	Cherbourg	Rue
-	Cheverny	Place de
-	Cheviot	Croissant de
-	Chris Ada	Rue
-	Christie	Place
-	Chrysanthèmes	Rue des
-	Churchill	Rue
-	Circle	Rue
-	Claudél	Rue
-	Clermont	Rue
-	Colette *	Place
-	Colibris *	Place des
-	Colville	Place de
-	Comtois	Rue
-	Contant	Rue
-	Corbeil *	Place
-	Corbières	Place dees
-	Corneille	Rue
-	Cossette	Rue
-	Côte d'Ivoire	Rue
-	Côte-Georges	Chemin de la



-	Cottage	Rue
-	Coursol	Rue
-	Crépeau	Avenue
-	Crescent	Rue
-	Curé-Lalande	Rue
-	Dalpe	Rue
-	Danemark	Rue
-	Daudet	Rue
-	Daveluy	Place
-	Davignac	Rue de
-	Davougour	Rue
-	De Musset	Rue
-	De Vigny	Rue
-	Deauville *	Place
-	Demers	Rue
-	Deslongchamps	Rue
-	Desportes	Rue
-	Devoyault	Rue
-	Dieppe	Rue
-	Dijon	Rue
-	Doiron	Rue
-	Domaine	Montée du
-	Dompierre	Rue
-	Dorset	Rue
-	Drouin	Rue
-	Dublin	Rue
-	Dubuc	Rue
-	Dufort	Rue
-	Dugas	Rue



-	Duhamel	Rue
-	Duland	Croissant
-	Dumont	Rue
-	Dumont	Croissant
-	Dupras	Rue
-	Dupuis	Avenue
-	Duval	Rue
-	Ellis	Rue
-	Elm	Rue
-	Envolée *	Avenue de l'
-	Éperviers *	Rue des
-	Épinettes	Rue des
-	Érables	Rue des
-	Esplanade, Avenue de l' (à l'ouest de la montée Masson de même qu'entre l'avenue de la Gare au carrefour giratoire et la bretelle d'entrée de l'Autoroute 25 sud	Avenue de l'
-	Esplanade	Place de l'
-	Étang *	Avenue de l'
-	Éthier	Rue
-	Étourneau	Rue
-	Faucon	Rue
-	Favery	Place
-	Félix-Leclerc	Place
-	Fieldcrest	Croissant
-	Florence	Rue
-	Flandres	Rue des
-	Fontainebleau	Rue de
-	Fontaines	Rue de



Mascouche

-	Forest	Rue
-	Fougeraies *	Place des
-	François-Villon *	Croissant
-	Françoise-Giroud *	Rue
-	Futaies *	Rue des
-	Gagnon	Rue
-	Galles	Rue de
-	Galles	Croissant de
-	Garden	Avenue
-	Garden Terrace	
-	Gare (de la rue Bombardier jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Gare et de la rue Louis-Blériot)	Avenue de la
-	Gaspé	Rue
-	Gauthier	Rue
-	Gauvreau	Rue
-	Geais Bleus *	Rue
-	George-Sand *	Rue
-	Georges-Delfosse	Croissant
-	Gerbes	Rue des
-	Glaïeuls	Rue des
-	Glasgow	Rue de
-	Glen Abbey *	Place
-	Glen Abbey *	Rue
-	Glengarry	Rue
-	Godbout	Rue
-	Golfs *	Avenue des



-	Gosselin	Croissant
-	Gouin	Rue
-	Gouverneurs	Rue des
-	Grand-Duc *	Croissant du
-	Grand-Héron	Rue du
-	Grand-Héron	Place de
-	Grande Allée	Avenue
-	Grande-Bretagne	Rue
-	Greenwich	Rue
-	Grégoire	Rue
-	Grignon	Rue
-	Grives *	Croissant des
-	Gros Arbres	Rue des
-	Guay	Croissant
-	Guilbault	Rue
-	Haies	Rue des
-	Hameau	Rue
-	Henderson	Rue
-	Henriette	Rue
-	Herbert	Rue
-	Hervé-Robinson	Rue
-	Hirondelle	Rue
-	Houle	Rue
-	Iberville	Rue
-	Ile-de-France	Rue
-	Jardins	Rue des
-	Jaywood	Rue
-	Jeannotte	Rue
-	Jean-Talon	Rue



-	John Terrace	
-	Jonquilles	Rue des
-	Jordan	Rue
-	Joy	Rue
-	Jules-Romains *	Rue
-	Jules-Verne *	Place
-	Kennedy	Place
-	Kolle	Rue
-	La Vérendrye	Rue
-	Labelle	Rue
-	Lac	Chemin du
-	Lafleur	Avenue
-	Lafontaine	Rue
-	Lamarche	Terrasse
-	Lamartine	Rue
-	Lambert	Rue
-	Lamontagne	Rue
-	Lamoureux	Rue
-	Landreville	Croissant de
-	Landreville	Place de
-	Landry	Rue
-	Lapointe	Rue
-	Laprade	Rue
-	Larose	Place
-	Lasalle	Rue
-	Laurentides	Rue des
-	Laurier	Avenue
-	Lauzon	Rue
-	Laval	Rue



-	Lavallée	Rue
-	Le Gardeur	Rue
-	Le Havre	Rue
-	Le Mans	Rue
-	Légaré	Rue
-	Lemelin	Croissant
-	Lemire	Rue
-	Léry	Rue de
-	Lesage	Rue
-	Lévesque	Rue
-	Lévis	Rue
-	L'Heureux	Rue
-	Lilas	Rue des
-	Lille	Place de
-	Limoges *	Rue
-	Limousin	Rue
-	Lincoln	Rue
-	Lionel-Groulx	Rue
-	Liverpool	Rue
-	Locas	Rue
-	Longpré	Rue
-	Longval	Place
-	Lorient	Rue de
-	Lorraine	Rue
-	Louise	Avenue
-	Louise	Croissant
-	Louis-Hébert (de la voie ferrée au numéro civique 254)	Rue
-	Louvre	Place



Mascouche

-	Louvain	Avenue
-	Lusignan	Rue
-	Lussier	Rue
-	Luxembourg	Place
-	Lyonnais	Rue
-	Lys	Rue des
-	Matier	Rue
-	Manchester	Rue
-	Maple	Rue
-	Marcel	Rue
-	Marchand	Rue
-	Margaux	Rue de
-	Marguerite-Duras *	Rue
-	Marguerites	Rue des
-	Marie-Victorin *	Avenue
-	Marie-Victorin	Place
-	Martin-Pêcheurs *	Rue des
-	Marseille	Rue
-	Martel	Rue
-	Martinet	Place de
-	Masson (du boulevard Mascouche au chemin Sainte-Marie)	Montée
-	Mathieu	Avenue
-	Maupassant *	Avenue de
-	Mauriac	Rue
-	Maussac	Avenue de
-	McCune	Rue
-	Mégantic	Rue
-	Mercier	Rue



-	Merles *	Place des
-	Mésanges *	Place des
-	Mésanges *	Rue des
-	Michel	Avenue
-	Millionnaire	Place la
-	Michigan	Rue
-	Mistral *	Avenue du
-	Molière	Rue
-	Monaco	Rue
-	Monette	Rue
-	Montbéliard	Rue
-	Montcalm	Rue
-	Montmartre	Rue de
-	Montpellier	Rue
-	Moorecrest	Rue
-	Morin	Rue
-	Morris	Rue
-	Morrisseau	Rue
-	Muguets	Rue des
-	Murray Bay *	Rue
-	Murray Bay *	Place
-	Naples	Rue
-	Napoléon	Avenue
-	Nelligan	Croissant
-	Nelson	Rue
-	Nénuphars	Rue des
-	Newton	Chemin
-	Nice	Rue
-	Nicole	Rue



-	Normandie	Avenue
-	Noroît *	Rue du
-	North	Rue
-	Northview	Rue
-	Norvège	Rue de
-	Odette	Rue
-	Œillets	Rue des
-	Oiselet *	Rue de l'
-	Ontario	Rue
-	Orangerie	Rue de l'
-	Orchidées	Rue des
-	Orioles *	Croissant des
-	Orléans	Rue
-	Oural	Rue de l'
-	Panama	Rue
-	Pangman	Rue
-	Papineau	Rue
-	Pâquerettes	Rue des
-	Paquette	Rue
-	Parent	Rue
-	Paris	Rue
-	Park Row	Rue
-	Parterres	Rue de
-	Patenaude	Rue
-	Pelchat	Rue
-	Pelletier	Rue
-	Pépinière	Rue de la
-	Percival	Rue
-	Périgord	Place du



-	Perrier	Rue
-	Peupliers	Rue des
-	Phillips	Avenue
-	Picardie	Rue
-	Pierre	Avenue
-	Pigeon	Rue
-	Pine	Rue
-	Pine Brook	Rue
-	Pins	Rue des
-	Pivoines	Rue des
-	Plantes	Rue des
-	Pluviers *	Croissant des
-	Poirier	Rue
-	Pommiers	Rue des
-	Pompadour	Rue de
-	Pompéi	Rue
-	Pontiac	Rue
-	Poplar	Rue
-	Prés	Rue des
-	Preston	Place
-	Preston terrace	
-	Prévert *	Avenue
-	Prévert *	Place
-	Principale	Rue
-	Private	Rue
-	Pronovost	Rue
-	Prudent-Beaudry	Rue
-	Pyrénées	Rue des
-	Rapides	Place des



-	Rawlinson	Avenue
-	Raymond	Boulevard
-	Renaud	Rue
-	Richelieu	Rue
-	Rimbaud *	Place
-	River	Rue
-	Robincest	Rue
-	Robinson	Rue
-	Rocheport	Place de
-	Rocheuses	Rue des
-	Rochon	Rue
-	Roitelets *	Croissant des
-	Rolland	Rue
-	Roselins *	Place des
-	Roses	Rue des
-	Rostand *	Rue
-	Rouen	Rue
-	Rousseau	Rue
-	Roussillon	Rue
-	Roy	Rue
-	Russel	Rue
-	Saint-Andrews *	Rue
-	Saint-Arnault	Rue
-	Saint-Denis	Avenue
-	Saint-Étienne *	Rue
-	Saint-Gabriel	Rue de
-	Saint-Jean	Avenue
-	Saint-Jean	Place



-	Saint-Laurent	Rue
-	Saint-Luc	Avenue
-	Saint-Malo *	Rue
-	Saint-Martin	Rue
-	Saint-Maurice	Rue
-	Saintonge	Rue
-	Saint-Philippe (de l'autoroute 25 à la limite territoriale des municipalités de Mascouche et Saint-Roch- de-l'Achigan)	Chemin
-	Saint-Pierre (à l'ouest des bretelles d'accès à l'autoroute 25 jusqu'au chemin Saint-Henri)	Chemin
-	Sainte-Marie (entre le chemin des Anglais et le boulevard Mascouche)	Chemin
-	Sainte-Marie (entre le boulevard Industriel et le chemin Louis-Hébert)	Chemin
-	Sancerre	Rue
-	Sapins	Rue des
-	Saules	Rue des
-	Sauvé	Rue
-	Ségur	Place de
-	Séguin	Rue
-	Simone-Monet-Chartrand	Place
-	Sitelles	Place des
-	Sizerins *	Place des
-	South	Rue
-	Station	Rue de la
-	Suisse	Rue



-	Sullivan	Rue
-	Sullivan crescent	--
-	Sunny Side	Rue
-	Sunset	Rue
-	Supérieur	Rue
-	Suroît *	Avenue du
-	Suzanne	Rue
-	Taillis *	Place des
-	Tamise	Croissant de la
-	Taschereau	Croissant
-	Tedford	Rue
-	Terry-Fox	Rue
-	Thacker	Rue
-	Therrien	Avenue
-	Tilleuls	Rue des
-	Toulon	Rue de
-	Toulouse	Rue
-	Touraine	Rue
-	Tourmente *	Place de la
-	Tourterelles *	Place des
-	Tracy	Place
-	Trianon	Croissant de
-	Trèfles	Rue des
-	Trembles	Rue des
-	Trudeau	Rue
-	Tulipes	Rue des
-	Turenne	Rue
-	Valence	Rue
-	Vanier	Rue de



-	Vents *	Place des
-	Verdier	Rue
-	Verdure	Rue de la
-	Verger	Rue du
-	Verlaine	Rue
-	Versailles	Rue de
-	Vert	Place du vert
-	Viau	Rue de
-	Victor-Hugo	Avenue
-	Villandry	Place du
-	Vincennes	Place de
-	Viola	Rue
-	Violettes	Rue des
-	Voie de virage à droite de la bretelle de la sortie 25 vers avenue de l'Esplanade.	
-	Voltaire *	Place
-	Walsh	Rue
-	West	Rue
-	Wood	Rue
-	Woodfern	Rue

(Règlement 1077-4, article 6)

ANNEXE "B"

PLAN DATÉ DU 11 NOVEMBRE 2025
(Règlement 1077-4, article 7)

Plan de localisation indiquant la classification de camionnage du réseau municipal

Annexe B

